



**PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES
DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

**PREPARE EN COLLABORATION AVEC LA
REGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

MAI 2017

MISE EN CONTEXTE

Le présent rapport fait état de la mise en œuvre des mesures prévues au Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains révisé, en vigueur au 31 décembre 2016. Puisque la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est responsable de l'application du PCGMR au nom et sur le territoire de ses municipalités membres, l'aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PCGMR présentées ci-dessous se rapporte à l'ensemble des 25 municipalités membres de la Régie.

Au 31 décembre 2016, la Régie regroupe et dessert l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains soient :

La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Hugues, Saint-Hyacinthe, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Pie, Saint-Simon, Saint-Valérien-de-Milton, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine;

Ainsi que l'ensemble des municipalités qui constituent le territoire de la MRC d'Acton, considérant que les municipalités du Canton de Roxton et de Roxton Falls ont adhéré à la Régie au 1^{er} janvier 2016, soient :

Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine et Upton.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Légende relative à l'avancement de chaque mesure :

- Vert :** mesure réalisée, en cours de réalisation, dont la réalisation a été devancée ou en continu
- Orange :** mesure non débutée, reportée, ou dont la réalisation est à venir,
- Rouge :** mesure suspendue ou abandonnée

MESURES 1 ET 6 - ÉVALUER LES ACTIONS VISANT À MAXIMISER L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTE AFIN D'AUGMENTER LES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉCUPÉRÉES ET DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES À L'ENFOUISSEMENT

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Étudier l'offre de service aux multilogements et aux bâtiments municipaux. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Optimiser les pratiques municipales en gestion de matières résiduelles. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Réaliser une étude de faisabilité relative à la modification de la variété et de la quantité des équipements de collecte disponibles. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Développer des scénarios visant à accroître la fréquence de collecte des matières recyclables et organiques. — <i>À venir</i>					

Commentaire :

La collecte des matières recyclables est implantée sur le territoire de la Régie depuis 1997 et la collecte des matières organiques depuis 2007. Au 31 décembre 2016, le nombre d'unités suivantes étaient desservies :

	Matières recyclables	Matières organiques
Unités d'occupation résidentielles	47 231	37 410
Chalets	179	156
ICI	854	385
Édifices municipaux	115	24
Écoles	53	--

Afin de bonifier l'offre de service de la collecte à trois voies sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains, un questionnaire relatif à leur besoin en équipement de collecte a été transmis à toutes les municipalités membres lors de la rédaction du plus récent devis d'appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement ou l'élimination des matières résiduelles. Ce service est inclus au contrat, sans frais pour les municipalités et le type et la quantité d'équipements nécessaires est modifiable en tout temps.

De plus, lors de l'implantation de la collecte à trois voies en 2007, le centre-ville de Saint-Hyacinthe avait été exclu de la collecte des matières organiques pour des questions de logistique. Au printemps 2016, un projet pilote a été initié afin d'intégrer les immeubles multilogements du centre-ville de Saint-Hyacinthe à la collecte des matières organiques. Des bacs roulants de 120 litres, mieux adaptés aux espaces restreints du centre-ville, ont été distribués sur la moitié du territoire visé et une patrouille verte a été mise sur pied par la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'accompagner les citoyens des immeubles visés. Par cette initiative, 184 nouvelles unités d'occupation sont désormais desservies. La seconde portion du territoire devrait être intégrée au printemps 2017.

En 2016, certains immeubles de l'Office municipale d'habitation (OMH) ont été ajoutés à la desserte et d'autres ajouts sont actuellement évalués et devraient être réalisés dans les années subséquentes.

Aussi, suite à l'entrée en vigueur du PCGMR révisé, la Régie a mis sur pied un projet de développement de programmes environnementaux et embauché une chargée de projet dont le mandat est d'informer, de sensibiliser, d'éduquer et d'accompagner les institutions, industries, commerces et autres groupes qui en font la demande. En ce qui concerne le volet municipal de ce projet, une première approche a été effectuée auprès des municipalités membres de la Régie afin de les accompagner dans la gestion de leurs matières résiduelles. La municipalité de Saint-Jude a profité de ce service pour réaliser une évaluation des équipements de collecte disponibles dans ses édifices municipaux et y modifier l'offre de service afin de bonifier sa gestion des matières résiduelles. Ce service d'accompagnement offert aux gestionnaires municipaux se poursuivra dans les prochaines années.

MESURES 2 ET 7 - OPTIMISER L'UTILISATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES EN FAVORISANT DES MESURES LIÉES À L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION (ISÉ) AFIN DE CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE RÉCUPÉRATION

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Révision des outils de communication existants. — <i>Réalisé</i>					
➤ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Identifier les besoins des ICI afin de les accompagner dans l'implantation de programmes en gestion des matières résiduelles. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Concevoir et promouvoir des programmes en ISÉ pour les citoyens et les ICI assimilables au résidentiel. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Développer une politique de gestion des matières résiduelles applicable dans les édifices municipaux et lors de la tenue d'événements publics sur le territoire des municipalités. — <i>À venir</i>					
➤ Favoriser l'implantation de la collecte des matières organiques dans la municipalité du Canton de Roxton. — <i>Réalisé</i>					

Commentaire:

Dans le cadre du projet de développement de programmes environnementaux décrit précédemment, des outils de communication adaptés, faisant la promotion du concept des 3RV-E, ont été développés et présentés à diverses clientèles. Le projet se divise principalement en trois volets :

Volet ICI : suite à une offre présentée par la Régie ou sur simple demande des gestionnaires d'entreprises, une visite de leurs installations est effectuée et une analyse des pratiques existantes en gestion des matières résiduelles est réalisée. Des recommandations sur les améliorations à apporter afin de bonifier la gestion des matières résiduelles sont ensuite transmises aux gestionnaires. Selon leurs besoins et leur intérêt, des documents sont transmis, concernant notamment les modalités relatives à la gestion des matières résiduelles applicables aux ICI sur le territoire de la Régie, les références de personnes ressources et l'offre de desserte ainsi que les coordonnées des municipalités membres susceptible de permettre une offre municipale, lorsqu'applicable, et les listes des matières recyclables et organiques acceptées dans les collectes, la liste des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles, les programmes et certifications disponibles, etc. En 2016, une dizaine de ICI assimilables au secteur résidentiel ont soit adhéré au service offert par la Régie ou augmenté le nombre de bacs de recyclage afin de réduire les quantités de matières dirigées vers l'enfouissement.

Volet scolaire : en 2016, les efforts en information, sensibilisation et éducation (ISÉ) ont été principalement orientés vers le volet scolaire avec le développement d'activité de sensibilisations spécifiques à différents niveaux. Au cours de l'année 2016, 33 classes de 16 écoles différentes, situées sur le territoire de la Régie, ont été visitées, ce qui représente environ 850 élèves du primaire et du secondaire.

Les activités de sensibilisation des enfants se sont poursuivies tout au long de l'été dans le cadre des camps de jours. Supervisées par la chargée de projet au développement des programmes environnementaux de la Régie, les interventions de l'Équipe verte de la Régie, sous une forme plus ludique, ont principalement ciblé cette clientèle. Ainsi, 24 ateliers ont été présentés dans les camps de jour de tout le territoire de la Régie et ont permis de rejoindre 1 039 enfants de 5 à 12 ans, afin de les sensibiliser à la bonne gestion des matières résiduelles tant à la maison que dans leurs activités quotidiennes.

Volet sociocommunautaire : toujours dans le cadre de ses activités estivales, l'Équipe verte de la Régie a participé à une dizaine d'activités sociales (festival, fête de village ou de quartier, vente trottoir, ...) afin de rencontrer et d'informer les citoyens. Entre janvier et décembre 2016, la chargée de projet au développement des programmes environnementaux a présenté des conférences à des clientèles variées (Maison de la Famille, AFEAS, CPE, FADOQ, ...) afin de conscientiser les membres de ces organisations aux principes des 3RV-E et à l'importance d'une saine gestion des matières résiduelles.

À l'été 2016, les agents de sensibilisation de l'Équipe verte ont également donné une formation aux participants au programme les « Ambassadeurs de la collecte sélective » de la Maison des jeunes des 4 vents de Saint-Jude, afin de les accompagner dans la réalisation de ce projet.

Finalement, suite à l'adhésion de la municipalité du Canton de Roxton à la Régie au 1^{er} janvier 2016, l'objectif de desservir l'ensemble du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains en collecte à trois

voies, initialement prévu pour 2019, est déjà réalisé.

MESURES 3 ET 8 - ENCOURAGER LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS À METTRE EN PLACE DES MESURES RESPECTANT LE PRINCIPE DES 3RV-E AFIN D'ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES ET DE RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES DIRIGÉES À L'ENFOUISSEMENT, LORS DE LEURS ÉVÉNEMENTS

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Développer, concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ afin de favoriser une relation de proximité avec les organisateurs d'événements et d'encourager les communications bilatérales. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Inciter les organisateurs d'événements à appliquer le principe des 3RV-E par de l'accompagnement. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Proposer un incitatif économique ou réglementaire aux municipalités dans le cadre de l'organisation d'événements. — <i>À venir</i>					

Commentaire :

La participation de l'Équipe verte aux événements sociocommunautaires à l'été 2016 a permis aux gestionnaires rencontrés d'amorcer un processus de réflexion relativement à la gestion des matières résiduelles pouvant mener à la présentation d'événements plus écoresponsables.

La Régie a également amorcé le processus de réflexion devant mener à la réalisation d'outils de communication permettant d'accompagner les organisateurs d'événements. Cependant, cette démarche devra être approfondie, documentée et structurée au cours les prochaines années.

MESURES 4 ET 9 - PROMOUVOIR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES AUPRÈS DES ICI NON ASSIMILABLES À LA COLLECTE RÉSIDENTIELLE

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Favoriser une relation de proximité avec les gestionnaires des ICI. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ, notamment un guide des entreprises et organismes en gestion des matières résiduelles. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Organiser des rencontres de réseautage entre les gestionnaires des ICI et les intervenants dans la gestion des matières résiduelles afin de permettre des rencontres et des échanges entre eux. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Développer une offre de service en ISÉ et de l'accompagnement auprès des ICI dans l'implantation ou l'amélioration de programmes de gestion des matières résiduelles. — <i>En cours de réalisation</i>					

Commentaire :

Le projet de développement de programmes environnementaux vise à intensifier les actions relatives à l'information, la sensibilisation et l'éducation afin d'accompagner les ICI qui pourraient être disposés à mettre en place des mesures pour favoriser la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles dans leur organisation.

Le constat effectué par la Régie est à l'effet que les ICI manquent trop souvent d'expertise en gestion des matières résiduelles et de ressources humaines. Même si les grands ICI privilégient le secteur privé comme pourvoyeur de services en gestion des matières résiduelles afin d'obtenir des services mieux adaptés à leurs besoins, à des prix qu'ils négocient souvent sur la base du volume, on remarque un manque d'information quant aux moyens mis à leur disposition. Le programme mis en place par la Régie contribue à combler cette lacune.

Pour les moyennes entreprises, la gestion des matières résiduelles est plus complexe puisqu'elles sont trop grosses pour bénéficier valablement des services de collecte de la Régie qui sont créés pour répondre aux besoins résidentiels, et trop petites pour engager une ressource afin de les accompagner dans un processus visant la réduction du volume de résidus dirigés vers l'enfouissement.

C'est dans ce contexte que la Régie a développé un programme d'accompagnement en gestion des matières résiduelles spécifique aux ICI. Au cours de l'année 2016, une centaine d'entreprises et institutions ont été rencontrées ou ont reçu de l'information sur la gestion de leurs matières résiduelles. Elles ont notamment été informées des programmes disponibles relativement à la récupération des matières dangereuses, des piles, des produits électroniques et informatiques... Suite à une visite en entreprises et à la demande des gestionnaires rencontrés, la chargée de projet de la Régie effectue également des recherches sur les modes de dispositions de certains produits spécifiques aux processus industriels afin d'orienter la disposition de ces matières. Des listes d'organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles, des informations relatives aux programmes et certifications disponibles et autres outils de gestion sont également transmises aux entreprises. En 2016, une douzaine de visites industrielles ont été réalisées.

Parallèlement à ce travail d'accompagnement, la Régie a amorcé une réflexion afin d'élaborer une forme de guide qui pourrait regrouper les organismes et entreprises œuvrant gestion des matières résiduelles (OEGMR) sur son territoire. En effet, dans le cadre de la rédaction du PCGMR révisé, une collecte de données a été effectuées afin de recenser les OEGMR desservant le territoire d'application. Dans le cadre de son processus d'accompagnement des ICI, ces données pourraient être mises à la disposition des ICI. Une révision des données existantes et l'élaboration d'un document facilitant la consultation restent à faire.

Finalement, une première rencontre de réseautage, réalisée en collaboration avec le centre de services conseil aux entreprises du cégep de Saint-Hyacinthe, SYNOR, a été réalisée en mai 2016 afin de sensibiliser les gestionnaires d'entreprise à la gestion des matières résiduelles. 11 entreprises de divers secteurs industriels ont participé à cet événement. Plusieurs d'entre elles ont contacté la Régie par la suite pour recevoir de l'accompagnement dans le cadre de la poursuite de leur démarche pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles.

MESURE 5 - PROMOUVOIR L'HERBICYCLAGE ET LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE AUPRÈS DES CITOYENS AFIN DE RÉDUIRE À LA SOURCE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Favoriser une relation de proximité avec les citoyens et les gestionnaires des ICI et encourager les communications bilatérales. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Développer, concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ, relativement à l'herbicyclage et au compostage domestique. — <i>Non débutée</i>					
➤ Favoriser une gestion écoresponsable et une valorisation des résidus verts au sein de chaque municipalité. — <i>Non débutée</i>					
➤ Créer et diffuser une trousse d'information pour les citoyens. — <i>Non débutée</i>					
➤ Favoriser l'accès aux équipements (composteurs). — <i>Non débutée</i>					

Commentaire :

Cette méthode de gestion des matières organique est abordée dans le cadre des présentations qui s'adressent tant aux écoles qu'aux groupes sociocommunautaires. Elle fait partie des activités de communication courantes de la Régie. Des références aux principaux organismes faisant la promotion du compostage et de l'herbicyclage sont également disponibles sur le site Internet de la Régie. Cependant, des outils de communication spécifiques à ce sujet restent à développer.

MESURE 10 - FAVORISER LE MAINTIEN OU L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET LA VALORISATION DES MATIÈRES GÉNÉRÉES

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Poursuivre le rôle support de la Régie auprès de ses municipalités membres. — <i>En continu</i>					
➤ Mettre à jour les outils de communication. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Maintenir la relation bilatérale entre les divers intervenants liés aux programmes existants. — <i>En continu</i>					
➤ Inciter les municipalités non desservies par le programme régional à favoriser une saine gestion des boues de fosses septiques sur leur territoire. — <i>Réalisé</i>					

Commentaire :

À l'été 2010, conformément au plan de gestion des matières résiduelles en vigueur, la Régie a réalisé l'inventaire des installations septiques situées sur l'ensemble du territoire d'application du PCGMR, incluant celles des 2 municipalités non membres de la Régie à cette époque. Le programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS) a débuté le 1^{er} janvier 2011 dans 23 des 25 municipalité des MRC d'Acton et des Maskoutains. L'embauche d'une ressource dédiée spécifiquement à ce programme et la centralisation de l'information en un seul endroit permettent d'uniformiser le

processus de communication tant auprès des citoyens visés que des municipalités desservies. L'implantation simultanée du programme sur l'ensemble du territoire de la Régie était audacieuse mais la structure de coordination et le plan de communication mis en place ont favorisé son acceptabilité sociale et ont conséquemment mené au succès de celui-ci. La Régie a fait le choix judicieux de miser sur le contact direct avec les citoyens visés par le programme. Cette façon de procéder est maintenue d'année en année. En décembre 2016, un processus de mise à niveau des outils de gestion a été entrepris afin d'optimiser l'efficacité du programme.

Avec l'adhésion à la Régie des municipalités du Canton de Roxton et de Roxton Falls au 1^{er} janvier 2016, c'est maintenant l'ensemble des municipalités du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains qui est desservi par le PRVIS soit environ 11 500 installations septiques. La même stratégie de communication a été reprise lors de leur adhésion et a connu un excellent succès avec un taux de réponse de 87 % des citoyens dans le cadre du processus de mise à jour de l'inventaire des installations à intégrer au programme pour ces territoires.

La totalité des boues recueillies est transformée en fertilisant agricole, notamment sous forme de compost.

MESURE 11 - PROMOUVOIR LA VALORISATION DES BOUES MUNICIPALES ET INDUSTRIELLES

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Effectuer un recensement des alternatives et des installations de traitement des boues municipales et industrielles et rendre ces informations disponibles auprès des générateurs. — <i>À venir</i>					
➤ Partager des exemples de meilleures pratiques auprès de générateurs. — <i>À venir</i>					
➤ Stimuler la prise de conscience liée à l'importance de valoriser les boues municipales et industrielles. — <i>À venir</i>					
➤ Favoriser le maintien du mode de valorisation actuel par épandage des biosolides municipaux en milieu agricole— <i>À venir</i>					

Commentaire :

Dans le cadre de la rédaction du PCGMR, il a été constaté que la majorité des municipalités du territoire d'application sont déjà conscientisées à cet aspect de la gestion de leur matières résiduelle. Les boues municipales sont déjà ou seront dirigées vers des installations de traitement lorsque viendra le temps d'en disposer. La Ville de Saint-Hyacinthe dispose également d'une usine de biométhanisation pour traiter toutes les boues municipales générées sur son territoire. (Source : chapitre 5 du PCGMR révisé, p. 158). Dans les prochaines années, des outils pourront être développés afin de rencontrer les objectifs visés par cette mesure.

MESURE 12 - FAVORISER LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES MESURES ACTUELLEMENT EXISTANTES CONCERNANT L'EXCLUSION DU BOIS DANS LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Réviser les outils de communication existants. — <i>Non débutée</i>					
➤ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — <i>Non débutée</i>					
➤ Maintenir la présence des dépôts municipaux de branches. — <i>Réalisée</i>					
➤ Favoriser une mise en commun des effectifs municipaux pour la collecte des branches et des sapins de Noël. — <i>À venir</i>					
➤ Concevoir et diffuser un guide des installations de valorisation du bois auprès des générateurs. — <i>À venir</i>					
➤ Bonifier l'offre de service visant à favoriser la récupération du bois. — <i>À venir</i>					
➤ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de service des écocentres. — <i>À venir</i>					
➤ Favoriser l'adoption d'une modification de la réglementation municipale afin de tendre vers un bannissement du bois. — <i>Réalisée</i>					

Commentaire :

Depuis 2003, la Régie et la Ville de Saint-Hyacinthe ont établi une entente de partenariat afin que toutes les municipalités membres de la Régie puissent utiliser le site de disposition des branches mis en place par la Ville de Saint-Hyacinthe afin d'y apporter les branches qui peuvent ainsi être déchiquetées et valorisées sous forme de paillis. Le même type d'entente a été conclu avec la Ville d'Acton Vale en 2005 et est également reconduite à chaque année depuis. Ainsi, les municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains disposent d'une alternative pour la disposition des branches en vu de leur valorisation.

De plus, depuis l'implantation de la collecte à trois voies en 2007, les branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm peuvent être déposées dans les bacs bruns.

Finalement, lors de la refonte de la réglementation relative à la collecte, au transport et à la disposition des résidus domestiques en novembre 2015, le bois a été ajouté à la liste des matières prohibées dans les bacs gris, ce qui inclus les branches, les arbres, les arbustes et les copeaux, rencontrant par le fait même l'objectif de modification de la réglementation municipale afin de tendre vers un bannissement du bois, initialement prévu pour 2020 inclus dans le PCGMR révisé.

Des outils de communication seront ultérieurement développés afin de continuer à conscientiser la population à la valorisation de cette matière.

MESURE 13 - FAVORISER LA SAINTE GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION INCLUANT LES PRODUITS SOUS LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Réviser les outils de communication existants. — <i>Réalisée</i>					
➤ Développer des outils de communication favorisant une relation de proximité avec les citoyens et encourager les communications bilatérales. — <i>Réalisée</i>					
➤ Promouvoir la réduction à la source de ce type de résidus. — <i>Réalisée</i>					
➤ Maintenir les collectes annuelles de RDD organisées par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et les services existants dans les municipalités non membres. — <i>Réalisée</i>					
➤ Mettre à jour régulièrement une banque de références pour les services aux ICI. — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Concevoir et promouvoir un répertoire des points de dépôt permanents offerts par certains commerces et municipalités sur le territoire. — <i>À venir</i>					
➤ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de service des écocentres. — <i>À venir</i>					

Commentaire :

Depuis 1994, la Régie organise annuellement trois collectes itinérantes de résidus domestiques dangereux. Les lieux de collecte sont stratégiquement positionnés sur le territoire desservi afin de rejoindre l'ensemble des citoyens. Depuis 2009, une quatrième collecte a été ajoutée à chaque printemps sur le territoire de la ville de Saint-Hyacinthe afin d'élargir l'offre de service et de permettre à un plus grand nombre de citoyens de gérer de façon sécuritaire ces résidus dommageables pour l'environnement. Avec l'adhésion des municipalités du Canton de Roxton et de Roxton Falls, l'ensemble des citoyens des MRC d'Acton et des Maskoutains peuvent maintenant bénéficier de ce service. La supervision effectuée directement sur les sites de collecte par le personnel de la Régie permet de rencontrer les citoyens et d'échanger avec eux à ce sujet. Cette relation de proximité est à maintenir afin d'assurer le succès de cet effort de conscientisation.

La gestion des résidus domestiques dangereux est une problématique abordée dans le cadre de toutes les présentations effectuées par la chargée de projet au développement des programmes environnementaux qu'elle s'adresse à la clientèle scolaire ou à des groupes sociaux communautaires. Ce sujet occupe également une place importante dans les recommandations transmises aux gestionnaires d'entreprises et d'institutions.

Finalement, la Régie publie annuellement dans les journaux locaux et les bulletins municipaux, une liste des commerces offrant des services de récupération des RDD. Une révision en contante de cette banque de référence doit être réalisée puisque de nouveaux services se développent constamment afin de desservir le territoire d'application et que des points de dépôts s'ajoutent ou se retirent, notamment suite à la mise en place de nouveaux programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.

MESURE 14 - PROMOUVOIR LES ACTIONS QUI FAVORISENT LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE/VALORISATION DES AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES : TEXTILES, ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES, VÉHICULES HORS D'USAGE, PNEUS, CONTENANTS CONSIGNÉS, PLASTIQUES AGRICOLES ET AUTRES RÉSIDUS INDUSTRIELS	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Développer une approche favorisant une communication bilatérale avec les citoyens et les ICI. — <i>Réalisée</i>	Réalisé				
➤ Évaluer comment intégrer et favoriser l'utilisation des nouvelles technologies de l'information qui sont disponibles pour disposer d'objets divers afin de leur donner une seconde vie et de réduire, par le fait même, l'acquisition de biens neufs. — <i>Non débutée</i>	■				
➤ Réaliser et diffuser aux citoyens et aux ICI, un bottin des organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles desservant le territoire. — <i>À venir</i>		■			
➤ Analyser les alternatives de traitement des plastiques agricoles et les offres de services afin de les retirer de l'enfouissement. — <i>En cours de réalisation</i>	■				
➤ Améliorer l'état des connaissances sur la gestion des matières résiduelles d'origine ICI — <i>En cours de réalisation</i>	■				
➤ Évaluer la possibilité d'élargir les catégories de matières récupérées aux écocentres et les heures d'ouverture ainsi que l'implantation de services similaires dans les municipalités non desservies par la Régie. — <i>En cours de réalisation</i>			■		

Commentaire :

L'expertise développée par la Régie en gestion des matières résiduelles depuis sa création lui confère le statut d'organisme ressource sur le territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains. C'est dans ce contexte que ses activités de communication sont orientées vers la promotion de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage des matières résiduelles. Les différents programmes mis en place par la Régie visent tous ces objectifs et les résultats obtenus confirment l'impact de ces efforts. Une attention constante est apportée à la recherche et la promotion de nouveaux débouchés durables aux matières résiduelles générées sur le territoire d'application du PCGMR. La mise sur pied du volet ICI du programme de développement de programmes environnementaux en est un exemple. La recherche effectuée pour trouver des débouchés à certaines matières spécifiques permet une mise à jour des connaissances en gestion des matières résiduelles de la Régie et un transfert de ces connaissances aux intervenants (entreprises, groupes sociaux, citoyens...) qui en font la demande.

Des outils de communications simples et conviviaux restent encore à développer afin de faciliter ce transfert de connaissances.

Cependant, certaines problématiques sont complexes et leurs solutions durables encore en cours de développement. L'implantation d'un programme de gestion des plastiques d'origine agricole (plastiques servant notamment à l'enrobage des balles de foin) en est un exemple. Bien que la Régie souhaite favoriser le recyclage de cette matière à un coût acceptable, les alternatives de recyclage de

celles-ci sont encore très limitées et la Régie ne désire pas mettre en place un programme dont la pérennité pourrait facilement être compromise par l'impossibilité d'assurer le recyclage de la matière recueillie. En effet, les difficultés rencontrées par les recycleurs de plastique québécois et la qualité relative de cette matière ont pour effet de reporter ce projet à une date indéterminée mais, la réalité régionale de la Régie dont les opérations s'effectuent sur un territoire reconnu pour son potentiel agroalimentaire fait en sorte que ce projet demeure toujours d'actualité et que toutes les alternatives présentant un potentiel intéressant de recyclage de cette matière seront considérées.

En ce qui concerne l'utilisation des écocentres pour rencontrer les objectifs de cette mesure, la démarche a été entreprise dès 2016 avec l'augmentation du nombre de jours d'ouverture de l'écocentre situé à Saint-Hyacinthe. Ce site est dorénavant ouvert les vendredis, samedis et dimanches de la mi-avril à la fin du mois de novembre pour tous les citoyens des municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains. Cependant, l'exiguïté des lieux limite la possibilité d'élargir les catégories de matières valorisables que pourraient recevoir les écocentres à d'autres types de résidus. Un processus de relocalisation et d'agrandissement de l'écocentre de la Régie situé à Saint-Hyacinthe est cependant en cours.

MESURE 15 - FAVORISER UNE PLUS GRANDE UTILISATION DES NOMBREUSES INSTALLATIONS DE TRI ET DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE CRD AFIN D'AMÉLIORER DAVANTAGE LES PERFORMANCES RÉGIONALES

	2016	2017	2018	2019	2020
➤ Réemployer et recycler les résidus d'activités municipales (balayure de rue, béton, asphalte, etc.). — <i>En cours de réalisation</i>					
➤ Organiser des rencontres pour favoriser les échanges entre les générateurs et les entreprises de valorisation. — <i>Non débutée</i>					
➤ Réaliser et rendre disponible un bottin des entreprises en gestion (valorisation) des résidus de CRD desservant le territoire d'application et le diffuser auprès des entrepreneurs. — <i>À venir</i>					
➤ Évaluer la possibilité de proposer un incitatif économique ou réglementaire pour la gestion responsable des CRD. — <i>À venir</i>					
➤ Évaluer la possibilité d'élargir l'offre de service des écocentres (clientèles desservies, catégorie de matières récupérées, horaire, etc.). — <i>À venir</i>					

Commentaire :

Lors de la rédaction du PCGRM révisé, il a été constaté que plusieurs municipalités du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains effectue déjà une gestion des résidus de CRD liés à leurs travaux d'infrastructure (Source PCGRM révisé, chapitre 5, p. 172). Cependant, des activités de réseautage entre les différents gestionnaires municipaux et le développement d'outils de sensibilisation sur ce sujet sont encore à réaliser afin de renforcer cette méthode de gestion de ces résidus.

MESURE 16 - ÉVALUER LES QUANTITÉS DE MATIÈRES POTENTIELLEMENT VALORISABLES QUI SONT ENCORE DÉPOSÉES DANS LES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016 2017 2018 2019 2020

- Faire une analyse du contenu du bac de déchets afin d'identifier les catégories de matières résiduelles qui y sont déposées et de déterminer les champs d'intervention potentiellement envisageables ultérieurement. — *À venir*

SUIVI DU PCGMR

L'objectif principal du PCGMR est de réduire la quantité de matières éliminées et d'encourager la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de l'ensemble des matières résiduelles, dans tous les secteurs d'activités (résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, construction, rénovation et démolition). Chaque structure municipale impliquée joue un rôle bien défini dans la réalisation des objectifs inscrits au PCGMR.

Dans un premier temps, le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains appartient à ces deux MRC. Une fois l'entrée en vigueur du PCGMR révisée, et conformément aux principes énoncés dans la LQE, elles ont pour rôles et responsabilités :

- d'assurer le suivi et la surveillance du plan et conséquemment, prévoir des mécanismes adéquats à cette fin;
- apporter les modifications nécessaires au plan de gestion, le cas échéant.

Pour sa part, la Régie est responsable de l'application du Plan de gestion, au nom et sur le territoire de ses 25 municipalités membres, ce qui consiste notamment à :

- appliquer l'ensemble des mesures contenues dans le Plan de gestion;
- fournir les informations requises par les MRC dans le but d'assurer le suivi de la mise en application du plan et du respect des dispositions qui y sont contenues;
- assurer la mise à jour de la réglementation en conformité avec le Plan de gestion.

Les municipalités locales visées sont liées par le plan de gestion en vigueur et sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du plan sur leur territoire ainsi que, dans les douze mois suivant son entrée en vigueur, de rendre leur réglementation en conforme aux dispositions du PCGMR. Dans ce contexte, tel que mentionné dans l'analyse présentée aux pages précédentes et considérant les dispositions prévues dans le projet de Plan, la réglementation municipale a été revue, à l'automne 2015, afin d'inclure certaines mesures du PCGMR.

En ce qui concerne les municipalités du Canton de Roxton et de Roxton Falls, qui ont adhéré à la Régie au 1^{er} janvier 2016, en plus des modifications réglementaires mentionnées dans le présent rapport, elles ont :

- adopté d'un nouveau règlement dans le cadre de l'implantation d'un système municipal de gestion des boues de fosses septiques;
- et, pour la municipalité du Canton de Roxton, adopté d'un nouveau règlement dans le cadre de l'implantation d'une collecte de porte à porte des matières organiques.

Finalement, afin de faire le point sur la mise en oeuvre du PCGMR révisé, une première rencontre du comité de suivi du PCGMR a eu lieu, à l'été 2016, suite à son entrée en vigueur en mai 2016. D'autres rencontres seront effectuées afin de constater l'état d'avancement des mesures incluses dans le PCGMR

CONCLUSION

La mise en oeuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains a comme objectif fondamental de favoriser le déploiement d'efforts concertés en mobilisant l'ensemble des générateurs pour contribuer à la protection de nos ressources, afin de léguer un environnement de qualité aux générations futures et le désir de poursuivre cette démarche guidée par les principes du développement durable. Dans cette optique, le PCGMR sert de levier et permet l'implantation de nombreuses mesures qui ont favoriseront, à court, moyen et long terme, une meilleure gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : Maskoutains

Année de référence : 2016

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité de votre territoire :

- possède une réglementation interdisant le stockage et l'épandage de matières putrescibles résiduelles dont le compost, le digestat, les boues municipales et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques, en zone verte;
- réalise la collecte résidentielle de résidus verts et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2016;
- uniquement pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, mise en place par la municipalité d'un service de composteurs domestiques et communautaires aux citoyens.

Pour toute information communiquez avec le MDDELCC au 418 521-3950, poste 4104

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites		Nombre total d'unités d'occupation (8 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage	Aucun règlement	Collecte de résidus verts ET alimentaires domestique	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2016 (8 logements et moins)	Nombre de semaines de collecte en 2016	Date de début des collectes en 2016	Composteurs domestiques	Composteur communautaire	Nombre d'unités d'occupation desservies par un composteur au 31 décembre 2016 (8 logements et moins)
Code géo	Nom de la municipalité										
54035	La Présentation (M)	976	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	976	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54105	Saint-Barnabé-Sud (M)	355	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	355	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54115	Saint-Bernard-de-Michaudville (M)	254	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	254	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54017	Saint-Damase ((M) - Montérégie)	953	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	953	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54060	Saint-Dominique ((M) - Montérégie)	1012	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1012	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54095	Sainte-Hélène-de-Bagot (M)	690	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	690	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54100	Saint-Hugues (M)	546	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	546	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54048	Saint-Hyacinthe (V)	18196	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	17821	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54025	Sainte-Madeleine (VL - Montérégie)	916	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	916	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54030	Sainte-Marie-Madeleine (P)	1105	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1105	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54110	Saint-Jude (M)	495	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	495	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54072	Saint-Liboire (M)	1091	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1091	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54120	Saint-Louis ((M) - Montérégie)	306	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	306	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54125	Saint-Marcel-de-Richelieu (M)	219	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	219	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54008	Saint-Pie (Ville - Montérégie)	2307	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2307	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54090	Saint-Simon ((M) - Montérégie)	524	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	524	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54065	Saint-Valérien-de-Milton (M)	700	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	700	39	janv-16	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nom du répondant :

Fonction :

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

Date